



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :  
Convention de partenariat pour  
la collecte des TLC usagés avec  
ABI06

Décision n° 22 03 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Gérard Branda, Vice-président délégué à la gestion en régie de la collecte des déchets, rappelle que la CCPP et ABI06 sont liés par une convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures) depuis 2014.

Suite au départ des communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient de mettre à jour cette convention et plus particulièrement son annexe définissant le nombre et l'emplacement des conteneurs.

De plus, il est proposé d'y intégrer une seconde annexe définissant le concours volontaire apporté par la CCPP à cet acteur de l'Economie Sociale et Solidaire. En effet, il s'agit d'offrir la possibilité d'amener gratuitement à Ecoval Paillons 5 tonnes maximum par an de refus de tri, assimilables au tout-venant en rapport avec le nombre de conteneurs disposés sur le territoire de la CCPP.

Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis en séance le 17 février 2022,

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **autorise** le Président à signer avec ABI06 la nouvelle convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte de TLC et ses 2 annexes telles qu'annexées à la présente délibération.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**